



Ville de Castelnaudary

Castelnaudary, le 14 juin 2016

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 07 JUIN 2016**  
**18h00**

M. le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire présente au nom de l'assemblée ses condoléances aux familles éprouvées par un deuil et félicite celles ayant connu les joies d'une naissance. Il informe le Conseil de divers courriers d'information reçus et notamment de remerciements de la part d'associations.

M. le Maire informe l'assemblée de subventions obtenues pour les chantiers en cours ou à venir sur la Ville.

M. le Maire dresse ensuite un bref compte rendu du Congrès des Maires qui s'est tenu à Paris du 31 mai au 02 juin.

M. le Maire informe ensuite l'assemblée de la démission de M. Daniel SCHNEIDER par courrier du 22 mai 2016, remplacé par Mme POUPEAU Nathalie.

M. le Maire affirme le soutien du Conseil Municipal aux familles victimes des inondations en France ainsi qu'aux agriculteurs du Lauragais sinistrés.

M. le Maire procède ensuite à l'appel des Conseillers Municipaux :

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
M. GRIMAUD Gérard donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme BARTHES Chantal,  
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,  
Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

M. le Maire constate que le quorum est atteint. La séance peut donc se tenir.

M. le Maire met au vote le procès-verbal de la précédente séance qui est approuvé à la majorité des voix avec 26 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions.

M. le Maire propose à l'assemblée de désigner Mme Sarah EL KAHAZ comme secrétaire de séance. Adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur les décisions. Aucune remarque n'est faite.

Question n°1:

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU CINEMA HALLE AUX GRAINS – SUBVENTION AU DELEGATAIRE AU TITRE DE LA COMPENSATION DES CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** l'attribution, pour l'année 2016, d'une subvention de 18 250€ au délégataire (20 000 € - 1 750 €), représentant 21.4% du chiffre d'affaire prévisionnel 2016.

**PRECISE** que les crédits nécessaires ont été adoptés lors du vote du budget primitif pour une estimation de 19 000 €.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Question n°2:

**CONSTRUCTION D'UN CINEMA A L'ESPACE TUFFERY, SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AC n°998 - APPROBATION DU RECOURS A UN BAIL A CONSTRUCTION ET APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le recours à un bail à construction, dans le cadre d'une mise en concurrence,

**APPROUVE** le cahier des charges définissant l'organisation et les modalités du bail à construction demeurant annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'établissement du bail à construction

*ADOPTE PAR 26 VOIX POUR  
7 ABSTENTIONS*

Question n°3:

**AMENAGEMENT DE LA HALLE ET DE LA PLACE DE VERDUN – APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par M. le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions telles que présentées dans la délibération auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Etat

**PRECISE** que les crédits relatifs aux études seront inscrits au budget 2016, nature 21318.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Question n°4:

**VENTE DU TERRAIN, CADASTRE SECTION AP N°27, SITUE LIEUDIT « SAINTE CATHERINE » AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME PONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la vente du terrain cadastré section AP n°227 à Monsieur et Madame Michel PONS, au prix de 27 300.00 Euros net.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente, et notamment le compromis et l'acte de vente.

**PRECISE** qu'un bornage effectué par un géomètre expert définira exactement les limites du terrain. Les honoraires seront à la charge de la commune.

**PRECISE** que les honoraires du notaire seront à la charge des acquéreurs.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Question n°5:

**VENTE TERRAIN SITUE « EN TOURRE », CADASTRE SECTION AW N°74, 160 ET 128**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la vente des parcelles cadastrées section AW n°74 (environ 3 493 m<sup>2</sup>), 160 (environ 90 m<sup>2</sup>) et 128 (environ 815 m<sup>2</sup>) au prix de 52 440.89 Euros HT, au profit de la SCI SL 11 représentée par Monsieur Ludovic SOUM.

**APPROUVE** la vente des parcelles cadastrées section AW n°74 (environ 4 500 m<sup>2</sup>) et 160 (environ 582 m<sup>2</sup>) au prix de 67 559.11 Euros HT, au profit de la SCI BOGUES représentée par Monsieur Gérard DENJEAN.

**PRECISE** qu'un découpage parcellaire à la charge de la commune déterminera précisément la superficie.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces deux ventes et notamment les actes authentiques par devant notaire.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Question n°6:

**ACQUISITION A L'ASAPR POUR L'EURO SYMBOLIQUE DE CHEMINS POUR INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées section ZI n° 15, section YN n° 8 et 15 à l'ASAPR, pour l'euro symbolique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment l'acte authentique par devant notaire.

**INDIQUE** que les frais notariés seront à la charge de la commune, prévus au budget, nature 2111, autres terrains.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au classement de ces parcelles dans le domaine public communal.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Question n°7:

**RUE « ERNEST RENAN » - RETROCESSION DE LA VOIE POUR L'EURO SYMBOLIQUE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées section AS n° 148 et 149 pour l'euro symbolique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment l'acte authentique par devant notaire.

**INDIQUE** que les frais notariés seront à la charge de la commune prévus au budget, nature 2111, autres terrains.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au classement de ces parcelles dans le domaine public communal.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Question n°8:

**CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER – SERVITUDE DE PASSAGE CONSENTIE PAR LA SCI NML**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la servitude de passage, telle que matérialisée sur le plan annexé à la présente, selon les conditions définies ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette servitude et notamment l'acte authentique par devant notaire.

**PRECISE** que la Ville réglera l'indemnité d'un montant de 1 300 Euros au Notaire après accomplissement des formalités de publication de l'acte au service de la publicité de Carcassonne.



**PRECISE** que les frais notariés sont à la charge de la commune.

**PRECISE** que l'opération sera inscrite au budget de la Ville 2016.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Question n°9:

**RECONSTRUCTION DU MUR D'ENCEINTE DU CIMETIERE DES CROZES – SERVITUDE DE PASSAGE CONSENTIE PAR MONSIEUR FABRICE CUNG**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la servitude de passage, telle que matérialisée sur le plan annexé à la présente.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette servitude et notamment l'acte authentique par devant notaire.

**PRECISE** que la Ville réglera l'indemnité d'un montant de 120,00 Euros au Notaire après accomplissement des formalités de publication de l'acte au service de la publicité de Carcassonne.

**PRECISE** que les frais notariés sont à la charge de la commune.

**PRECISE** que l'opération sera inscrite au budget de la Ville 2016.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Question n°10 :

**OPAH-RU OPERATION « CŒUR DE VILLE » N°2016-10 – ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX « PROPRIETAIRES OCCUPANTS »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** de verser, au vu de dossiers de demande de paiement déposés, les subventions destinées aux propriétaires occupants dans le cadre de l'OPAH-RU, conformément au tableau annexé à la présente,

**PRECISE** que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2016 » de la commune.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Question n°11 :

**OPERATION « CŒUR DE VILLE » N°2016-11 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DES REHABILITATIONS DES FACADES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** au vu des dossiers de demande de paiement déposés, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, les subventions figurant sur le tableau présenté en annexe.

**PRECISE** que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2016 » de la commune.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Question n°12 :

**CONVENTION DE COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE INDUSTRIELLE ENTRE LA VILLE DE CASTELNAUDARY ET GRDF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la convention telle que présentée ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention de coopération avec GRDF.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Question n°13 :

**OPERATION « VILLE DURABLE » N°2016-01 - SUIVI DU TREBOUL / POURSUITE DU PROGRAMME ET DEMANDE D'AIDES FINANCIERES POUR LES CAMPAGNES 2016**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** M. le Maire à demander les subventions les plus larges possibles à l'Agence de l'Eau, au Conseil Départemental et à tout organisme susceptible de nous aider financièrement pour réaliser les campagnes de suivi du milieu 2016.

**PRECISE** qu'un montant de 20 000 € HT soit 24 000€ TTC hors actualisation annuelle, est inscrit sur le budget assainissement de la Ville 2016 et sera inscrit à chaque exercice de la période 2016/2020, article 2128.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Question n°14 :

**MODIFICATION DU DECOUPAGE ELECTORAL – CREATION D'UN NOUVEAU BUREAU DE VOTE ET DEPLACEMENT DE TROIS BUREAUX DE VOTE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la création d'un 7<sup>ème</sup> bureau de vote,

**APPROUVE** le déplacement de 3 bureaux,

**APPROUVE** le nouveau découpage électoral.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Question n°15 :

**DENOMINATIONS DE VOIRIES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** la modification du nom des voies ci-après désignées figurant sur le plan annexé à la présente délibération :

- Chemin de la Tour
- Impasse de la Tour
- Allée des Lilas

**AUTORISE** que la voie de la commune ci-après désignée figurant sur le plan annexé à la présente délibération recevra la dénomination officielle suivante :

- Rue de la Pomelle

**PRECISE** que les habitants de la voie, les services fiscaux (cadastre), la Poste, les services de secours et les concessionnaires (EDF, GDF, Lyonnaise des Eaux, France Telecom) seront informés.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Question n°16 :

**REGLEMENT INTERIEUR DES PROCEDURES ADAPTEES (MAI 2016)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le règlement intérieur des procédures adaptées tel que présenté ci-dessus par Le Maire,

**PRECISE** que ce règlement, annexé à la présente délibération devra être respecté par l'ensemble des services dès lors qu'ils en feront usage pour les achats de travaux, fournitures ou services,

**PRECISE** que le présent règlement sera communiqué à toute personne qui en fera la demande,

**PRECISE** que le présent règlement intérieur ne peut être modifié que par décision du Conseil Municipal,

**PRECISE** que le seuil européen (à ce jour fixé à 209 000,00 €HT pour les marchés de fournitures et de services et à 5 225 000,00€ HT pour les marchés publics de travaux) sera automatiquement intégré au règlement intérieur de la Ville lors de la modification bi-annuelle effectuée par les instances européennes.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Question n°17 :

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : FOURRIERE AUTOMOBILE – DESIGNATION DU DELEGATAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**ENTERINE** le choix de M. le Maire de retenir l'entreprise A.D.AP.L,

**AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec l'entreprise A.D.AP.L pour une durée de 3 ans.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Question n°18 :

**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A ASSOCIATIONS ET REGULARISATIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,

**AUTORISE** le versement des subventions aux associations énumérées ci-dessus.

**PRECISE** que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2016 sur l'article 6574.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Question n°19 :

**PRECISION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME ANNUELLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** de préciser les modalités d'attribution de la prime annuelle versée aux agents municipaux bénéficiaires à compter du 1er juin 2016.

**PRECISE** que le Complément de Rémunération Annuel, part variable de la prime annuelle, ajouté à la Prime de Fin d'Année, représente au total une prime annuelle calculée sur la base du salaire indiciaire moyen de la collectivité.

- La Prime annuelle est versée en trois fois : mars, juin et novembre.
- Les bénéficiaires sont les agents titulaires, stagiaires et contractuels employés sur des postes permanents.
- Ils doivent justifier d'un an d'ancienneté dans la collectivité.
- Le montant total de la prime est proportionnel au temps de travail effectué par l'agent sur l'année N-1 et à sa durée.
- Le montant total de la prime est modifié en fonction des absences pour maladie de l'année N-1, comprenant une franchise de 4 jours.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Question n°20 :

**ACTUALISATION DES MODALITES D'OCTROI D'AUTORISATIONS D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE POUR LE PERSONNEL CONTRACTUEL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** d'actualiser les modalités d'octroi des autorisations spéciales d'absence pour les personnels contractuels à compter du 1er juin 2016.

**PRECISE** que ces personnels pourront bénéficier d'A.S.A.

- Sans condition d'ancienneté dès lors qu'il occupe un poste permanent
- Après trois mois d'ancienneté pour le personnel de remplacement ou en renfort
- Exception pour les autorisations d'absence pour décès : aucune condition d'ancienneté.

*ADOpte A L'UNANIMITE*



Question n°21 :

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS MAIRIE AU 1<sup>ER</sup> MAI 2016**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs mairie au 1<sup>er</sup> mai 2016,

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012, charges de personnels.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Information :

**LISTE PREPARATOIRE DE LA LISTE ANNUELLE 2016 DES JURES DE LA COUR D'ASSISES  
POUR L'AN 2017**

Monsieur le Maire fait lecture pour information de la liste préparatoire 2016 de la liste annuelle du Jury d'Assises pour l'année 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 20h30.

**La Secrétaire de séance**



**Sarah EL KHAZ**